

<https://www.snetap-fsu.fr/Face-aux-urgences-aux-cotes-des-jeunes-et-des-salarie-es.html>



Face aux urgences, aux côtés des jeunes et des salarié.es !

- Les Dossiers - Vie fédérale -

Date de mise en ligne : vendredi 6 novembre 2020

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



Depuis le 30 octobre les salarié-es et la population subissent un deuxième confinement suite lié au Covid 19, pour lequel le gouvernement porte une lourde responsabilité.

Cette décision est intervenue alors que la saturation des hôpitaux est proche, le nombre de lits en réanimation s'avère encore une fois gravement insuffisant, les personnels de santé sont épuisés les mettant en danger en même temps que les patient-es.

À quelle situation sanitaire faudra-t-il faire face pour qu'enfin les mesures d'urgence en matière de santé soient prises ? Nous revendiquons de toute urgence :

- la distribution gratuite des masques,
- l'ouverture de lits de réanimation en nombre suffisants dans les hôpitaux publics,
- la création des 400.000 emplois pérennes supplémentaires nécessaires y compris dans le médico-social et l'action sociale
- une revalorisation bien plus conséquente des salaires des soignant.e.s et de ces personnels, y compris des étudiant-es en santé réquisitionnés-es.

Revenir sur la casse de l'hôpital public ne peut plus longtemps être différé.

Ce confinement est encore axé sur une stratégie de continuité de l'économie avant tout, qui cette fois-ci inclut l'ouverture des écoles dans des conditions sanitaires qui posent de sérieux problèmes. Cette ouverture dans ces conditions déplorables, a une fonction économique avant tout, alors que c'est l'enjeu pédagogique et la sécurité sanitaire qui doivent primer. Les protocoles sanitaires sont impossibles à mettre en oeuvre par manque de moyens, la saturation des espaces et des classes, par manque de personnel éducatif, d'entretien, de restauration et périscolaire. Encore une fois la réponse du gouvernement vis à vis des lycéen-es et personnels en grève, c'est la répression et la violence policière ! Ceci n'est pas acceptable.

Nous revendiquons tous les moyens nécessaires pour que les élèves et les étudiant-es, et que les enseignant-es et l'ensemble des personnels socio-éducatif soient protégé-es et puissent faire cours en présentiel, et dans des conditions matérielles et morales satisfaisantes.

Face aux urgences, aux côtés des jeunes et des salarié.es !

Si l'urgence à faire cesser la pandémie ne se discute pas, il n'en est pas de même des conditions dans lesquelles les salarié-es continuent de travailler et plus particulièrement ceux des secteurs de première nécessité. Il est urgent que le gouvernement abroge enfin les jours de carences.

Le télétravail rendu obligatoire doit aussi questionner : les dangers d'une exploitation des travailleuses via ce mode de travail sont importants (absence de matériel, de temps de pause, de séparation avec le temps personnel...) tandis que les femmes subiront par ce biais encore plus l'injonction de devoir gérer le professionnel et les tâches domestiques et d'éducation.

La précarité et le chômage s'aggravent encore, les mécanismes de compensation mis en place à travers le chômage partiels sont certes utiles mais insuffisants. Ils ne peuvent cacher les licenciements massifs et d'opportunité des grandes groupes, tandis qu'on leur verse des subventions et aides de toutes natures sans conditionnalité ni contrepartie. Ils ne peuvent pas non plus compenser les dégâts provoqués par la mise en place du premier volet de la réforme de l'assurance chômage dont nous exigeons l'abrogation dans sa totalité. Les minimas sociaux et les salaires doivent être fortement revalorisés pour permettre aux plus pauvres, de plus en plus nombreux, de subvenir à leurs besoins. Le [RSA](#) doit pouvoir être versé dès 18 ans et l'aide à la recherche du premier emploi remis en place. Face à l'explosion de la précarité étudiante il faut d'urgence augmenter le nombre de boursier.es, le montant des bourses et des APL. La réduction et le partage du temps de travail doit urgemment être mis en place, comme réelle alternative à un marché de l'emploi qui va à sa perte.

Et si le travail continue, la possibilité réelle de se défendre syndicalement, la liberté de manifester, de se rassembler, de contester doivent aussi être garanties à l'ensemble des travailleur-euses, et ceux et celles qui expriment leurs opinions !

Les choix de ce gouvernement sur ce qui relève pour lui de la première nécessité laissent aussi songeur, et les attermoissements sur les ventes en grande surface de livres illustre bien la limite de ces choix. On veut nous faire croire que l'impératif de faire baisser la contamination doit se traduire par le sacrifice de toutes les activités culturelles, sociales de convivialité : ceci renvoie en réalité à des choix de société. Ce sont les libertés publiques qui de fait sont de plus en plus menacées et les discours véhiculant des exclusions et des idées d'extrême droite en viennent à primer dans les médias. A l'instar de la remise en place de l'état d'urgence qui pourra servir à déroger aux droits et libertés individuelles et collectives, on « habitue » la population à la réponse répressive comme étant du champ de la normalité.

Rien n'a été impulsé également pour entamer les réflexions urgentes à avoir en matière de reconversions d'emplois sur ce que nous consommons, produisons, comment et dans quelle condition, en lien avec les impératifs écologiques.

Cette crise majeure doit être l'opportunité et l'obligation d'impulser une réelle transformation sociale et écologique.

Que ce soit sur les mesures d'urgences pour contrer la pandémie, ou sur les revendications sociales et salariales, nous appelons les travailleur-euses, jeunes, retraité.es, précaires et chômeur-euses à exiger le respect de leurs droits et leurs libertés, à se mobiliser partout où c'est possible pour imposer un réel jour d'après.

Nos syndicats organiseront des initiatives publiques sur ces sujets dans les semaines à venir. Nous serons au côté des jeunes et des salarié.es en lutte. Nous nous reverrons régulièrement dans la période.

Le 6 novembre 2020.